

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Noel Laporte

<https://www.cadre21.org/membres/ebc0ba7b2311712901c52bc9>

Date d'obtention : 2021-10-20 14:02:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On doit toujours rencontrer la jeune victime en premier.

Il faut bien évaluer l'incident en se référant toujours à la trousse.

Bien vérifier l'information reçue.

Parler au jeune investigateur toujours en se référant à la trousse. Vérifier si c'est une intention impulsive ou malveillante et suivre les procédures selon la bonne intention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est facile de savoir comment procéder puisque la trousse est bien précise. Elle empêche vraiment bien les photos de circuler puisqu'on agit rapidement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'il est temps d'agir avec l'investigateur. Il ne faut pas faire d'erreur pour que l'intervention soit bonne.